



Association des médecins
omnipraticiens de Québec

2700, rue Jean Perrin, bur. 214
Québec (Qc) G2C 1S9
Tél.: (418) 843-8883 / Téléc.: (418) 843-7330
Courriel: amoq@bellnet.ca

Association des Médecins Omnipraticiens de Québec

« LES TOUTES DERNIÈRES NOUVELLES... »

URGENT

**Afficher ou copier la ou les pages suivantes à l'intention des
médecins de votre service, département, UMF,
GMF, Clinique ou CLSC**

« Les toutes dernières nouvelles... »

...du mercredi, 12 novembre 2008

Élections au Conseil d'administration de l'AMOQ

Le 23 octobre dernier, lors de l'assemblée générale annuelle, la majorité des membres du CA de l'AMOQ ont été renouvelés pour un mandat d'un an. J'aimerais souligner la contribution estimée des Drs Marjolaine Caron et Andréanne Leboeuf qui ont quitté l'exécutif après respectivement un et deux ans de contribution. Le poste du Dr Leboeuf a été comblé par le Dr Pierre Carrier qui représentera la région de Charlevoix.

Parlant de Charlevoix !

L'Hôpital de Baie-Saint-Paul vit actuellement des heures plus difficiles. La situation est actuellement des plus critiques puisque plusieurs plages horaires restent non couvertes pour les mois de décembre 2008 et janvier 2009.

Les périodes de garde non couvertes sont les suivantes :

| Date | Quart de travail |
|------------|------------------|
| 2008-12-01 | 8 h – 18 h |
| 2008-12-06 | 8 h – 18 h |
| 2009-01-07 | 8 h – 18 h |
| 2009-01-10 | 8 h – 18 h |
| 2009-01-13 | 18 h – 8 h |
| 2009-01-15 | 18 h – 8 h |
| 2009-01-17 | 8 h – 18 h |
| 2009-01-17 | 18 h – 8 h |
| 2009-01-18 | 8 h – 18 h |
| 2009-01-21 | 8 h – 18 h |
| 2009-01-23 | 18 h – 8 h |
| 2009-01-24 | 8 h – 18 h |
| 2009-01-25 | 8 h – 18 h |
| 2009-01-28 | 8 h – 18 h |
| 2009-01-30 | 8 h – 18 h |

Si vous êtes disponibles pour effectuer une ou plusieurs gardes dans ce milieu, n'hésitez pas à contacter Mme Chantal Perron au (418) 435-5150, poste 2106, ou encore mieux, par courriel à l'adresse « chantal.perron@ssss.gouv.qc.ca ». Naturellement, le temps de déplacement et le kilométrage, ainsi que les frais d'hébergement sont défrayés selon les paramètres de la lettre d'entente 125.

Enfin, si vous avez d'autres disponibilités qui pourraient aider à boucler l'horaire, les médecins en place sont disponibles pour effectuer les ajustements nécessaires.

Michel Lafrenière MD, président, Association des Médecins Omnipraticiens de Québec